3e Année — N° 155 Samedi 7 Mars 1936 Le Numéro : 0, 50

LES MERCREDI & SAMEDI

La Dépêche de Madagascar

	UN AN	SIX MOIS
France Colonies.	50 fr	26 fr.
Union Postale...	120 fr.	65 fr.

Adresser la correspondance Communications et mandats à M. le Directeur Dépêche de Madagascar — Tananarive
BOITE POSTALE 111 COMPTE CH POST 769

DÉPOT LÉGAL 11-2-36 Numéro 1003

Dans la vie on se tire souvent des situations compliquées en ne disant rien. Le mensonge et le silence arrangent bien des drames de famille.

Tristan BERNARD

POUR LA PUBLICITÉ :
PUBLICITE HANNEBICQUE Antaninarena
Tananarive, Tél. 415
Ou à la Direction de la Dépêche

Les Algériens exagèrent...!

par Jean Nohain

Nous avons lu dans les considérations générales des rapports de la Conférence économique de la France métropolitaine et d'outre-mer, que l'Empire Français devait constituer une unité, ce qui nous amène à dire que les colonies se doivent une aide mutuelle et réciproque.

Aide mutuelle et réciproque ! ! Qu'est-ce que cela signifie ? Est-ce que certaines colonies françaises devront regarder d'autres colonies françaises comme indispensables à leur existence économique ? Est-ce que les plus faibles ou les plus neuves, celles dont la production se crée ou s'organise à peine devront être sacrifiées devant les plus fortes ?

Madagascar doit être en garde. Notre pays naît, il n'a pas encore trouvé sa voie, ni dans l'industrie, ni dans l'agriculture. Il tâtonne, il cherche.

Avant même qu'il ait débuté dans une culture, devra-t il entendre s'élever les voix intéressées de la Metropole ou d'une colonie quelconque pour lui interdire de persévérer : devra-t-il renoncer à utiliser un outillage économique qui lui a pourtant coûté assez cher ?

On pourrait le croire à lire la presse spécialisée algérienne qui ne cesse de clamer les plaintes au Syndicat Général des Fabricants de Tabacs d'Algérie, représenté par l'honorable M. Mélia qui voit les débouchés de son industrie tels que ceux de Madagascar ou d'Indo-Chine disparaître ou diminuer dans des proportions considérables.

Est-ce que M. Mélia espère qu'il va en être de l'industrie du tabac à Madagascar comme de celle des ciments, boycottée par les industriels français aidés de complicités dont nous parlerons prochainement ?

Si nous n'avons pas encore en mains, contre les Algériens, les armes que donnent la représentation parlementaire, nous ne nous laisserons pas faire !

Nous, à Madagascar, nous n'avons pas à choisir, comme l'Algérie. Nous n'avons pas de blé et de minoteries, nous n'avons pas de vigne et d'industrie viticole, nous n'avons pas d'olives et d'huileries, nous n'avons pas de dattes, d'oranges à exporter. Nous n'avons pas cent ans de colonisation. Nous débutons, laissez-nous débuter et s'il se trouve qu'en naissant à la vie industrielle nous portions tort à l'industrie du tabac algérienne, nous le regrettons fort ; mais nous avons le droit de vivre comme vous.

Si vous avez tant à vous plaindre de notre industrie locale, si comme vous le dites, elle doit vous concurrencer victorieusement quelle que soit la situation pénible et injuste dans laquelle vous voudriez qu'elle soit placée grâce à vos influences et vos campagnes, pourquoi ne faites-vous pas ce que d'autres ont fait : vous installer à Madagascar ?

M. Mélia et son syndicat trouvent plus facile d'utiliser les parlementaires pour essayer de supprimer aux colonies d'un même sang les moyens de vivre. Il a battu la grosse caisse en adressant dernièrement au Syndicat Commercial algérien une lettre où il expose qu'il ne peut plus tenir la concurrence sur Madagascar et lui demande *son précieux concours* pour faire aboutir ses *légitimes* revendications.

Voici la principale *légitime* revendication de l'industrie algérienne des tabacs :

Supprimer à Madagascar la taxe d'importation de 10 fr. par kilo sur les cigarettes importées, taxe que ne supporte pas l'industrie locale. Cette taxe entraine d'après M. Mélia, un écart de trente centimes au désavantage des produits importés. Or, d'après les prix de vente qui viennent d'être publiés au J. O. de la Colonie, cet écart pour un produit largement équivalent en qualité est non pas de trente, mais de cinquante centimes. C'est donc que l'industrie locale est dans de meilleures conditions de prix de revient que l'industrie algérienne : un paquet de cigarettes fabriqué à Madagascar est vendu cinquante centimes au moins meilleur marché que le paquet de cigarettes importé et il ne cède en rien en qualité à celui-ci.

La taxe d'importation constitue encore d'après M. Mélia, une protection à l'industrie locale. L'argument ne tient pas, la cigarette importée ne payant que sur le tabac alors que l'industrie locale paie des droits d'entrées sur tous les articles qui entrent dans la fabrication d'une caisse de cigarettes, depuis les clous et le bois, jusqu'au papier d'emballage et au papier à cigarettes lui-même.

Les Malgaches, en outre, sont aussi intéressants que les Algériens et les salaires que l'industrie locale distribue ne nous laissent pas indifférents, ni nous, ni les Malgaches. Les importateurs ne nous distribuent que des photos d'une haute moralité, fût un temps. Vous vous en souvenez ? Ce n'est pas suffisant.

M. Mélia ne s'en prend pas seulement à la taxe d'importation. Dans un récent rapport au Syndicat Commercial, il pose la question suivante :

Est-il possible de développer la consommation des tabacs manufacturés algériens dans les colonies françaises ? Non, y répond-il, si les taxations actuelles sont maintenues.

Je vous fais grâce des considérations générales exposées par l'honorable Président du Syndicat, mais je veux mettre sous vos yeux les inexactitudes relevées dans ce rapport.

Tout d'abord, M. Mélia s'aventure quand il dit que Madagascar étudie les moyens d'enrayer la fraude dont pâtit son budget. Que M. Mélia veuille bien attendre un

(La suite page 2)

La première marque de machines à écrire du monde
PREMIER EN DATE...
PREMIER EN QUALITÉ...
SIMTH PREMIER
Modèles portables depuis 800 francs
Facilités de paiement accordées sur 6 mois
Agent Général pour Madagascar :
R. de COMARMOND
Tananarive — Tamatave

AU FIL DES JOURS

Fils du Négus ou imposteur ?

Ceci se passait en l'an de grâce 1634 ; Paris vit débarquer dans ses murs un magnifique noir qui prétendait être fils du roi d'Abyssinie et se nommer Zagá-Christ ; l'aventurier connut les plus grands succès, et obtint même du roi Louis XIII des secours pécuniaires ; mais sa conduite était légère : il fut arrêté à Saint-Denis, en compagnie d'une femme mariée, et refusa de répondre aux questions des exempts du roi, sous prétexte que « les souverains ne répondent qu'à Dieu seul ». Remis en liberté sous forte caution, il mourut subitement au village de Ruel ; on composa pour lui l'épitaphe suivante :

Ci gît, du Roi d'Ethiopie,
L'original ou la copie.
Le fut-il ? Ne le fut-il pas ?
La mort a fini les débats !

L'alliance forcée

On escomptait tirer un milliard de l'offrande des alliances de mariage sur l'autel de la Patrie. L'opération ne laissera pas trois cent millions.

La cérémonie s'est déroulée sans incident, et dans l'atmosphère d'enthousiasme qui règne dans les salles d'attente des bureaux de perception.

Et jamais les bijoutiers italiens n'ont tant vendu que cette semaine là d'alliances en plaqué à 20 lires.

Un remède à la crise

On a lu dans les journaux que des pierres destinées à commémorer les sanctions seront apposées sur les mairies de l'Italie. M. Mussolini a décidé qu'elles auraient 2 mètres de hauteur, 1 mètre de largeur, 20 centimètres d'épaisseur. Il y a 40.000 communes en Italie. Ce sera une belle commande aux marbriers de Carrare, car le décret spécifie que les pierres devront provenir de ce lieu.

Une crise grave sévissait à Carrare. Elle a brusquement pris fin.

L'argent où il est.....

Les décrets-lois ont touché, paraît il, avec égalité et liberté à toutes les « parties prenantes » du Trésor. Une revue signale cependant une catégorie de « prenants » qui sans doute, aux prochaines élections vont se montrer furieux d'avoir été exclus du nombre des « dévalués du dixième » Ce sont nos députés.

En dehors, en effet, de leur indemnité parlementaire (37 millions), il y a toute une aérie de « revenant bons » que notre grand argentier Marcel Régnier aurait bien fait de gratter un peu, n'eut-ce été que pour mettre le fromage des nos honorables au cours du jour. Récapitulons..... ce que l'on n'ignore pas, mais on ne saurait trop préciser.

Pour la buvette, 200.000 francs ; pour la correspondance gratuite, 5 millions ; pour la circulation gratuite sur les chemins de fer, 10 millions ; pour le demi-tarif de leurs familles, 5 millions ; pour les permis gratuits des anciens députés, 3 millions ; pour leurs retraites de 45.000 francs, 2 millions et demi ; pour leurs réunions à l'étranger, 1 million ; pour leurs entrées gratuites dans les théâtres subventionnés, 500.000 francs ; pour les frais généraux de la Chambre, personnel, entretien, chauffage, etc., 38 millions Au total, y compris l'indemnité parlementaire, 102 millions 300.000 francs, soit 166.000 francs par député.

Sans compter les suppléments pour gradés, présidents, vice-présidents, questeurs etc....

En temps de disette, il faut prendre l'argent où il est. Que diable ! 102 millions à 10 o/o, ça fait tout de même quelque 10 millions de francs.

Quand on songe à l'inutilité et à la malfaisance de nombreux députés, on souhaite vivement la double réduction de leur nombre et de leurs profits.

A MAJUNGA

De l'influence de latitudes sur l'interprétation des lois

par L.

Eh bien, oui ! aussi paradoxal que cela puisse paraître, les Lois Françaises, à l'encontre des métaux, se contractent à la chaleur ; leur ampleur diminue, leur action s'atrophie, ainsi en a décidé le Conseil Municipal de Majunga, dans sa dernière séance, sous l'exposé lumineux et documenté de son aimable Président, Monsieur l'Administrateur-Maire.

C'était au sujet d'une réclamation fort déplacée d'un Conseiller Municipal qui s'était permis de demander au Maire de prendre communication d'une petite partie de la comptabilité financière de la commune.

Cet audacieux, prétendait, qu'à son avis, quelque chose ne tournait pas rond dans les finances, et que la machine à distribuer l'argent des contribuables, devrait de temps à autre, se coincer, et, tout de go, après avoir bien relu son mandat de conseiller municipal, ainsi que les promesses solennelles qu'il avait faites aux électeurs, à savoir : qu'il surveillerait attentivement l'emploi des deniers publics, etc...etc.., il s'en fût trouver le Maire ..

La réception manqua de cordialité : Notre brave conseiller fut vidé, et comment.. ! ! !

– Non, mais dites donc, vous, est-ce que vous vous croyez en France ici !

Prendre connaissance de la comptabilité, vouloir savoir où sont passés les trois millions et demi du budget et les trois millions de l'emprunt.... quel toupet !.

— Mais, pardon Monsieur le Maire ...je suis conseiller municipal et...

— Raison de plus, vous n'aurez pas le moindre renseignement...

– Mais, Monsieur le Maire, la Loi du...

Alors, ce fut la débâcle, la rafale,... invoquer une Loi, prétexter un décret.. dans le Cabinet Impérial d'un Administrateur–Maire, c'est à vous faire trémir....

Sorti cependant vivant de l'aventure, le même conseiller se vit trois jours après, traduit en Conseil Municipal... oh, mais vous savez, un Conseil Municipal non averti, rien de concerté..., une de ces petites réunions vous savez. ..vous savez bien, vous me comprenez...et l'imprudente requête faite par un des leurs, fut présentée aux membres présents..., la température tomba de dix degrés...le froid civique...la question mise aux voix, fut jugée... déplacée, indigeste, inopportune, et tous les membres interrogés déclarèrent faire confiance... aux écritures, et repousser avec énergie toute idée d'examen.

Un d'entre eux ajouta même... en douce : moi, je suis franc, je préfère dire pire, que pendre des Administrateurs-Maires, quand ils sont partis en congé, mais quand ils sont là, c'est plus fort que moi, je dis toujours oui.

Résumé de cette petite histoire... En France, une mairie, c'est la maison du Peuple, régie par une Loi qui autorise tout contribuable, tout habitant à connaître ce qui se passe dans les deniers publics...

A Majunga...le Palais Impérial où le commun des mortels est reçu comme un chien dans un jeu de quilles, et les renseignements donnés au bout d'une fourche...avec interdiction formelle à tout habitant conseiller municipal ou simple administré d'avoir le plus petit renseignement concernant les finances communales

Secret professionnel, dit le Maire... presque secret des Dieux...pense le peuple souverain, qui malgré son air jemenfoutiste, constate, et...Veloma..

K.P.M.
Le s/s "BARENTZ" touchera Tamatave le 29 Mars et relèvera le même jour pour Réunion, Maurice, Rodrigues, Batavia, Singapore, Saïgon et Hong-Kong.
Frets et passagers pour les ports ci-dessus ainsi que pour l'Australie, l'Amérique, etc...
AGENTS
M. Darrieux, à Tananarive
MM. Rollo et de Chazal à Tamatave

CINEMA UNIVERSEL
Rue de Liége — Analakely
SAMEDI A 21 HEURES
DOUAUMONT
Enfer de Verdun vu par les Allemands
DIMANCHE 8 MARS
Matinée à 16 heures — Soirée à 21 heures
DOUAUMONT
Prix des places : 6 f. ; 4 f. ; 2 f.

LA SITUATION

par G. J.

Virtuellement le conflit italo-éthiopien est terminé.

L'ère des tractations et des marchandages est ouverte. Espérons que la Raison y aura le dessus.

Mais dès maintenant l'Italie va pouvoir panser ses plaies. Elle reprendra sa place dans le concert européen où sa puissance est indispensable pour le maintien de l'indépendance de l'Autriche. Et cette indépendance est une des conditions essentielles de la sécurité de la France.

Nous cessons d'être les otages de l'Angleterre.. restant d'ailleurs ses débiteurs... et comment ! !

La S.D.N. fait risette au plus fort... c'était couru.

Devant le « fait » le léopard rentre ses griffes et se tapit, jusqu'à ce que marchands de la Cité et capital international aient trouvé un autre terrain d'opérations.

Les Huns désappointés de n'avoir pas trouvé l'occasion de bondir à l'assaut de notre pays, vont se faire un peu plus miel et sucre afin de tenter l'impossible et même un rapprochement. En attendant réarmer la Rhénanie et revendiquer leurs colonies le poing fermé marcheront de pair avec la cautèle.

Pierre angulaire de l'édifice européen, nous n'avons pas une faute à faire si nous voulons conserver notre indépendance.

Gens d'outre-Manche, d'outre-Rhin, ou transalpins, sont tous sans affection pour nous. La seule raison qu'ils aient de ne pas se partager nos dépouilles : c'est la pagaille qui s'ensuivrait entre eux.

Donc plus de politique de sentiment. Soyons fins prêts à l'Est. Faisons comprendre au N. Ouest qu'il est temps qu'il cesse de tirer la couverture à lui. Exigeons-en d'autres gages d'amitié que des palabres, ainsi d'ailleurs que de nos voisins du S. Est.

Mais pour cela il faut que nous soyons forts. Et pour être forts il nous faut être unis derrière un gouvernement digne du Pays, de sa Nation et de leur passé.

Cercle vicieux. Ceci étant fonction de cela. Pas d'union sans confiance, pas de confiance sans équilibre budgétaire, pas d'équilibre possible avec les vieilles équipes et sans la disparition des profiteurs.

Un repos confortable
dans la nuit
Une bonne table
dans la journée
Hôtel du Commerce
rue Carayon
Tananarive

Sommaire

Lire :
Page 1. — Les Algériens exagèrent !... *par Jean Nohain*
Au fil des jours
A Majunga, *par L.*
La Situation, *par G. J.*
Page 2. — Petits faits et nouvelles
Les Algériens exagèrent *(suite)*
Page 3. — Chronique commerciale : Commerce International *par B.U.L.*
Ambositra-les-Rosses, *(du XXe Siècle)*
Page 4. — Nos Dépêches
Petites Nouvelles des Radios
La Cuisine, *par Mélanie*
Le prince de Piémont à Paris
Page 5. — Revue de la Presse, *par G.J.*
Aviation : Raids d'il y a 25 ans
Les livres
Histoire Chronologique de Madagascar, *par Alexis Rakoto*
Page 6. — Une question importante pour le Commerce
Chronique médicale
A La Réunion
Les Sports, *par Helcet.*
Suite de nos dépêches
Note maritime
Dernière Heure

ÉPHÉMÉRIDES

du 7 au 10 Mars

7 Mars 1886. — Madagascar : *M. J Grévy, président de la République, signe un décret définissant les attributions des représentants de la France à Madagascar et organisant les résidences.*
1809. — L'aéronaute Blanchard se tue à Paris, au cours d'une ascension.
8 Mars 1897. — Madagascar : *Le camp de Mampidongy occupé par les bandes de Rabozaka, est enlevé par la colonne de capitaine Lucciardi.*
1466. — Mort du duc de Milan, François Sforza.
9 Mars 1896. — Madagascar : *Une loi reconnait aux indigènes la propriété des terrains sur lesquels ils ont bâti ou qu'ils ont mis en valeur.*
1762. — Calas, condamné à mort par le Parlement de Toulouse, subit le supplice de la roue.
1888. — Mort de Guillaume 1er, empereur d'Allemagne.
10 Mars 1667. — Madagascar : *Le comte de Mondevergues débarque à Fort-Dauphin en qualité de gouverneur général des établissements de la Compagnie des Indes Orientales.*
1308. — Soulèvement général de la Suisse contre la domination autrichienne.

marcel courtillet
arrivages :
casques anglais en sureau
crêpe mousse en blanc, noir, marine et vert pour robes d'après-midi
le cinq de "molyneux" biboubis et pinces pour la mise en plis

Pharmacie Populaire
Tél. 2.47
PLACE CHARLES RENEL — TANANARIVE
(en face l'ancien Consulat Américain)
GABRIEL RAJAOFERA
Pharmacien diplômé
de la Faculté de Montpellier
Préparation d'ordonnances
Toutes les Spécialités
Prix très raisonnables
La Pharmacie est ouverte tous les dimanches

ANNONCEURS ! !
« La Dépêche de Madagascar » offre de faire contrôler son tirage suivant les règles de l'Office de Justification des Tirages de France, concurremment avec les autres journaux.
Ensuite, vous nous direz quelle est la publicité la moins chère.

REVUE DE LA PRESSE

par G. J.

Basyl Hick dans « le Colon » nous donne un courrier de France très intéressant.

Tout d'abord il nous donne un aperçu des injustices choquantes relatées dans un important mémorandum adressé récemment à tous les Parlementaires par la Fédération des "Fonctionnaires".

PENSIONS AUGMENTEES :

Administrateur en chef des colonies. Avant les décrets-lois : 43.129frs ; après les décrets-lois : 50.892 frs. Augmentation : 7.763 frs. Rappel touché : 15.765 frs.

Trésorier-payeur général. — Avant les décrets-lois : 41.079 frs. ; après les décrets-lois : 49.884 frs. ; augmentation : 8.805 frs. ;

Professeur. — Avant les décrets-lois : 34.777 frs. ; après les décrets-lois : 48.713 frs. ; augmentation : 13.936 frs.

Commandant. — Avant les décrets-lois : 24.300 frs. ; après les décrets-lois : 35.748 frs. ; augmentation : 11.488 f.s.. Rappel touché : 17.172 frs.

Veuve d'un directeur des Finances. — Avant les décrets-lois : 15.000 frs. ; après les décrets-lois : 23.576 frs. ; augmentation : 8.576 frs. Rappel touché : 10.104 frs. etc., etc.

PENSIONS DIMINUEES :

1. — Petits fonctionnaires : Facteur, 15 o|o ; Adjudant-chef, 15 o|o ; Eclusier, 15 o|o.

2. — Moyens fonctionnaires : instituteurs, 15 o|o ; agent des P.T.T. 15 o|o ; percepteur, 13, 60 o|o ; agent technique des Ponts et Chaussées, 10,60 o|o ; employé civil de la Guerre, 15 o|o.

La pension de reversion des veuves de fonctionnaires a été diminuée des 2|3.

Ces comparaisons se passent de tous commentaires.

Le rapporteur de la Commission des Pensions à la Chambre, M. Le Docteur Mazé, a souligné par ces fortes paroles la situation inacceptable faite aux petits retraités : « Les retraités, a dit l'éminent rapporteur, c'est là l'élément le plus sain, le plus raisonnable, le plus loyaliste du pays. Les retraités ne comprennent pas. Et je signale le danger de ce sentiment de révolte, — le mot n'est pas trop fort — dans des temps si troublés et dans un pareil milieu. »

Nous sommes entièrement d'accord et nous disions que le sacrifice demandé par les décrets-lois ne doit pas constituer pour les uns, les mieux payés, à percevoir, pour les autres, les humbles, à débourser.

Puis, "Basyl Hick" nous annonce la nouvelle de la fermeture du fameux restaurant "Au bœuf à la mode".

Et enfin, notre confrère nous rend compte du résultat d'un petit référendum.

Léon BLUM, qui ne rêve que sanctions contre l'Italie afin d'abattre le fascisme, coupable, selon lui, de la disparition du socialisme et de la Franc-maçonnerie dans la Péninsule, n'est pas d'accord avec ses mandants, qui faisaient le commerce de leurs vins avec les admirateurs de Mussolini.

L'INDEPENDANT de l'AUDE, à Narbonne, a organisé un référendum sur la question suivante : « Dans le cas où les sanctions prises par la S.D.N. entraîneraient la guerre avec l'Italie, êtes-vous d'avis que la France participe à cette guerre ? »

Il n'a obtenu que 258 réponses, — et il s'en excuse, — mais le résultat vaut la peine d'être signalé :

1 "OUI" (anonyme)
257 "NON" (non signés)

Léon BLUM, buveur d'eau, aurait-il dégoûté à ce point ses électeurs qui ont peur que leurs crûs leur restent pour compte ?

Dans « LA TRIBUNE de Madagascar », notre distingué confrère X., voit poindre la fin du Rêve Japonais. Il s'exprime en ces termes :

Les Japonais sont dans la situation de gens qui ont été doppés. La minorité de la population qui a paru naître à la civilisation, en voulant égaler celle d'Occident, a laissé s'établir, répétons-le, une trop grande partie des 80.000.000 de Japonais ! De plus ces hommes appartiennent à une de races n'ayant plus physiquement, ce qui est nécessaire pour monter.

La nature a donné naissance d'abord aux Océaniens ; puis aux rouges (les reuges peut-être les premiers ?) ; puis aux noirs ; puis aux jaunes et, en dernier lieu, aux blancs.

Sauf ces derniers, parmi les autres, il en est qui sont restés stationnaires, sans pouvoir .... ou n'avoir jamais eu l'idée de progresser ! Les jaunes ... et les Japonais sont des jaunes, ont tous atteint un degré de civilisation, plus ou moins important et depuis, n'ont fait que régresser ! La Chine essaie depuis des années de se relever et n'y parvient pas !

Le Japonais a réalisé d'immenses progrès ; *mais en copiant*. Sa situation d'insulaire et son état encore prolifique l'ont poussé à un ressaut. Mais ce ressaut durera-t-il ? Je crains, pour lui que la sédition, militaire (ou autre) qui vient d'éclater ne soit que le commencement de la fin du beau rêve japonais !

J'en accepte l'augure.

Mais alors, j'ai fait brûler les reportages d'André DUBOSCQ sur le problème du Pacifique et le Pacifique et la rencontre des races.

* * *

« LE PHARE de Majunga » dans un récent article intitulé : « Délégués Parlementaires », parlant de l'autorisation qu'ont obtenue MM. Brunet et Gasparin, députés, en faveur des alcools de la Réunion, alors que la démarche faite par M. Boussenot pour que Madagascar puisse vendre Neuf mille hectolitres d'alcool pur à la Métropole, a été refusée par Monsieur le Ministre des Colonies, — dit que ce dernier aurait certainement accepté la demande de M Boussenot, si elle avait été appuyée par un député. Et le "Phare de Majunga écrit :

Nous partageons le sentiment de notre Confrère de la DEPECHE qui écrit, dans son dernier numéro :

« Si nous laissons toutes questions « politiques de côté, il se confirme de « plus en plus que dans l'empire, un « Député nous est indispensable pour « la défense de nos intérêts. »

Nous tenons à préciser notre sentiment : Si nous estimons que Madagascar doit avoir des députés, nous estimons au contraire que la situation de député jointe à celle de Délégué au Conseil Supérieur des Colonies, constitue un obstacle à la réalisation de certains vœux de la Colonie.

Le Délégué au Conseil Supérieur des Colonies est une personnalité qui doit pouvoir rencontrer auprès de tous les députés, sans exception, le même appui, sans qu'il vienne s'y mêler à côté une question politique, ce qui, à ce moment, constituerait une entrave.

On l'a bien vu pour certaines questions qui intéressaient particulièrement M. Lassalle, et qui n'ont pu être défendues par lui comme elles auraient pu l'être, s'il n'avait pas été au Parlement.

* * *

« LE MADECASSE » démontre, du point de vue touristique, que nous ne faisons à Madagascar aucun effort et il donne à nos possibilités, en la matière, une autre tournure en soulignant les services que pourrait rendre l'avion :

Qu'il y a dix ans, on n'ait pas osé confiner des touristes quinze jours, un mois à Antsirabe ou à Tananarive, ou qu'on ait hésité à leur proposer de voyager à travers la grande île dans des conditions particulièrement inconfortables, cela s'explique.

Mais aujourd'hui que l'avion a aboli l'inconfort et la distance, les conditions du tourisme malgache se présentent sous un tout autre aspect.

Pour un prix global, qu'on propose aux visiteurs éventuels un programme comprenant : voyages en avion au-dessus de l'île avec escale et visite aux points pittoresques et curieux ; séjour à Antsirabé : eaux, bains au Ranomafana et à Andraikiba ; grande semaine à Tananarive : fête mondaines et sportives, foire, excursions aux environs. Ne croyez-vous pas qu'il y ait là — et ce n'est qu'un canevas — de quoi justifier un séjour de quinze jours ou un mois dans la grande île ?

Henri de Busschère se plaignait en septembre dernier que la Réunion n'ait pas eu d'hôtels suffisauts pour recevoir les cinquante touristes du *Leconte de Lisle*. Nous qui avons des hôtels, et celui d'Antsirabe construit spécialement, nous attendons bouche bée et bras croisés que les touristes forcent notre apathie. A la Réunion, à Maurice, en Afrique du Sud, en France, les touristes répondraient certainement à notre appel, si nous prenions la peine... d'appeler.

Pas plus que les cailles ne tombent toutes rôties du ciel, le touriste, gibier rare et chassé, traqué aujourd'hui, ne se jette dans des bras croisés.

AVIATION

RAIDS D'IL Y A VINGT-CINQ ANS

Gibert compagnon de Védrines, nous fait le récit « Paris Madrid » 1911

Le 16 janvier, à l'Aéro-Club de France, une cérémonie fut organisée en l'honneur de Louis Paulhan, gagnant de la course aérienne Londres Manchester (27 avril 1910), en commémoration des événements aéronautiques de l'année 1910.

La course Londres-Manchester fut après le «raid» Juvisy-Paris-Juvisy (49 kilomètres en 49' 39" 4/5) du comte de Lambert, la première grande course aérienne de ville à ville.

C'est le journal *Daily Mail* qui fut l'initiateur de l'épreuve, offrant un prix de 250.000 francs au premier pilote exécutant le parcours (299 kilomètres) en moins de vingt-quatre heures et avec un maximum de deux escales.

C'est Louis Paulhan qui gagna devant Graham White. Cette course fut suivie la même année et en 1911 par d'autres compétitions héroïques auxquelles participèrent des pionniers de l'air, qui sont pour la plupart disparus. Citons : Védrines, Garros, Alfred Leblanc...

Voici raconté par un des héros de l'époque, le pilote Gibert, le récit du fameux raid Paris-Madrid :

L'attrait puissant de l'aviation

Toulouse. — Pour apprécier l'aviation du début, il faut l'avoir vécue, et je ne peux trouver de mots suffisamment expressifs pour communiquer mes sentiments.

On peut cependant essayer une comparaison : supposez qu'un inventeur, avec une mécanique bizarre, sans aile et sans hélice, avec un moteur physique mystérieux, arrive jusqu'à la lune ; qu'on suive des yeux son évolution et qu'il revienne sur terre après un certain laps de temps... ça serait très curieux ? Et bien, l'aviation à son début avait le même attrait.

Vous me parlez de « Londres-Manchester » la grande épreuve de 1910 ?

Hélas ! en ce temps-là comme maintenant, l'argent, ce sale argent, faisait tout : il ne me fut pas possible d'envisager les frais de déplacement pour la course.

Pour *Paris-Madrid*, il y eut 40 engagés, mais 7 partants seulement.

Le Lasseur-de-Ransay, Garros, Beaumont et moi — Védrines avait cassé du bois et ne partit que le lendemain — prîmes le départ.

C'est ce jour-là, on s'en souvient, que le ministre de la guerre Berteaux fut tué et le président du Conseil Monis blessé par l'hélice de l'appareil de Train.

La première étape était Angoulême, mais je m'arrêtai à Etampes pour prendre de l'essence. Les autorités m'empêchèrent de repartir prétextant que la course était arrêtée en signe de deuil.

Finalement on me laissa libre d'agir, mais je dus prendre la responsabilité de mon départ (de toute façon si une aile était restée en l'air, ça n'aurait pas été eux qui se seraient cassé la figure).

Garros, Védrines, Gibert

La deuxième étape était Angoulême-Saint-Sébastien. Garros et Védrines firent le trajet en une étape, mais comme j'avais cru bon de naviguer quatre heures au-dessus des nuages, que le compas était un peu fou et moi aussi, je me retrouvais en plein océan.

Comment j'ai pu juste arriver à Bayonne, je me le demande encore : essence et huile à zéro !

Le soir même cependant, j'étais à Saint-Sébastien, et c'était le principal. Pour ce brave Védrines non plus ça n'avait pas été tout rose, et le soir à l'hôtel il nous en donna des détails : 50 kilomètres au-dessus de l'océan à frôler les vagues.

La dernière étape était Saint-Sébastien-Biarritz. J'eus l'honneur du premier départ, ce qui veut dire 10 minutes dans le coton : à 2.500 mètres, les montagnes des Pyrénées furent franchies pour la première fois.

C'est bien joli, les pics en plein soleil au-dessus des nuages et ça fait plaisir que tout le monde maintenant puisse le voir... au ciné !

Mais mon bonheur devait être de courte durée. Après une heure et demie, le moteur s'arrête et c'est la descente, l'atterrissage se fait normalement, mais la panne, sans être sérieuse m'empêche de repartir.

La voiture de secours est à la recherche de Garros qui, trompé par le brouillard, est tombé dans un torrent.

Le lendemain personne n'était encore venu me dépanner. Védrines passa au-dessus de la région et arriva premier à Madrid. Ce fut la gloire : il l'avait bien mérité.

« L'aigle » de Gibert

Il faut que je rappelle un petit souvenir de ce moment, je n'étais pas du midi pour rien et comme Védrines nous avait parlé de requins, moi, avant mon arrivée à Burgos, j'avais déchiré mon serre-tête avec un crochet, deux balles furent tirées et dans le plus grand café de Burgos, je racontais que j'avais été attaqué par un aigle au-dessus d'une montagne ! Mais voyez-vous, on trouve toujours plus fort que soi : un de ceux qui m'écoutaient me certifia en effet avoir vu l'aigle tomber et voulait que j'aille avec lui le ramasser !

En passant j'indique encore qu'c'était le *Petit Parisien* qui avait organisé la course et annoncé 20.000 frs de prix.... Quant à moi, je n'eus rien...

... Braves camarades de Paris-Madrid, vous m'avez laissé aujourd'hui seul ou presque : notre aviation était héroïque et nous suivions un idéal de sacrifice, de travail et de courage.

L. GIBERT.

(Toulouse)

LES LIVRES

Les Etangs de la Double, par Geneviève Fauconnier. — Songeuse, chimérique, retranchée de l'activité humaine par sa surdité, la jeune sœur du docteur Sambre, Edmée, demande au passé, aux rêves, l'aliment que lui refuserait la vie quotidienne. Le hasard d'une confidence notée par un docteur l'a mise sur la trace d'une aventure très ancienne et dramatique : l'accouchement clandestin d'une jeune femme et l'assassinat du bébé. Progressant patiemment sur le chemin presque effacé de cette aventure, Edmée remonte le cours du passé. Ariane obstinée, elle pénètre, d'archive en archive, de maison en maison, jusqu'au cœur même du drame. Mais à frôler les passions mortes, on souffle sur les passions vivantes. Edmée se brûle à une flamme et en attise une autre. L'absence de plan qui caractérise les livres de Geneviève Fauconnier est un attrait de plus, car on se laisse emporter par des grâces non préméditées, des appels imprévus. Ainsi le promeneur qui désertant la grand'route, se confie aux courbes d'un rivage, d'une eau courante, qui se laisse leurrer par l'oiseau qui passe ou par la promesse d'une fleur, fait-il de ces promenades ravissantes, inoubliables que ne connaissent jamais ceux qui réclament les horaires précis et les trajets déterminés. Et le livre de Geneviève Fauconnier est une promenade inoubliable.

* * *

Le Pressentiment par Emmanuel Bove. — Un homme qui en pleine prospérité, en pleine tranquillité, déserte sa profession, sa famille, ses enfants, sa femme, trouvera-t-il des arguments valables pour expliquer sa résolution de vivre seul, modestement, dans un décor et des conditions ennemis du cadre habituel de son existence passée ? Emmanuel Bove refuse à Charles Benesteau, sinon la vérité de sa conscience, du moins la faculté de s'expliquer. Ou plutôt les arguments du déserteur (est-il d'autre nom ?) sont si simples, si calmes, que personnne ne les entend ni ne les comprend. Au surplus, Charles Benesteau trouvera dans sa vie nouvelle des déceptions amères et s'apercevra que l'injustice, la méchanceté, la jalousie dominent partout la foule médiocre des humains. Finalement, la famille Benesteau, appelée au chevet de Charles qui meurt des suites d'une maladie ignorée, trouvera une explication officielle. « S'il a tout quitté, c'est qu'il était déjà gravement atteint. Il ne se connaissait plus. Il a eu un pressentiment. » La vérité est peut-être, en effet, dans le travail obscur des cellules. Elle est peut-être aussi dans le désir de se connaître et de s'absoudre qui tourmente bien des personnes intelligentes et sensibles, non seulement dans les romans, mais dans la vie.

* * *

Une Reine des Rues par Rosny jeune, de l'Académie Goncourt. — Le titre ne convient peut-être pas tres exactement à ce roman de mœurs qui se déroule dans les milieux sémites du Marais et qui rapproche assez arbitrairement une richissime héritière israélite d'un aristocratique et impécunieux jeune peintre. Mais on sent que l'auteur s'est appliqué surtout à peindre des personnages divers, pittoresques, et à montrer l'étrange grouillement de caractères et de fortunes qui finit par constituer, homogène en apparence, la société parisienne. C'est ainsi que nous voyons une jeune fille malade et fanatique doter un insignifiant médecin d'un prodigieux pouvoir sentimental et magnétique ; que nous voyons une fille dévouée tenter d'arracher son père, musicien de talent, aux ravages de l'alcoolisme. Un illuminé poursuivi par une idée fixe promène son délire biblique à travers la vie et la ville et de curieux usuriers prouvent que Gobseck n'est pas mort sans postérité. La différence entre certains milieux catholiques et israélites est tracée avec une perspicacité tantôt humoristique et tantôt sévère.

* * *

Portraits

M. Robert Brasillach est avec Thierry Maulnier le grand favori d'une partie de la critique littéraire, qui les considère tous deux comme les plus sûrs espoirs de la jeune génération. C'est, d'ailleurs justement dans la critique littéraire que Robert Brasillach s'est surtout révélé jusqu'ici. Il y apporte, dans les études qui composent ces Portraits (Plon), une pénétration solidement étayée sur une connaissance approfondie des auteurs discutés, Colette, Maurras, Barrès, Proust, Giraudoux, Anna de Noailles et d'autres encore, une fougue et une verve bien sympathiques, mais il annihile parfois ces qualités indiscutables par un parti-pris auquel des considérations politiques ne sont point étrangères et qui choque péniblement en de tels sujets.

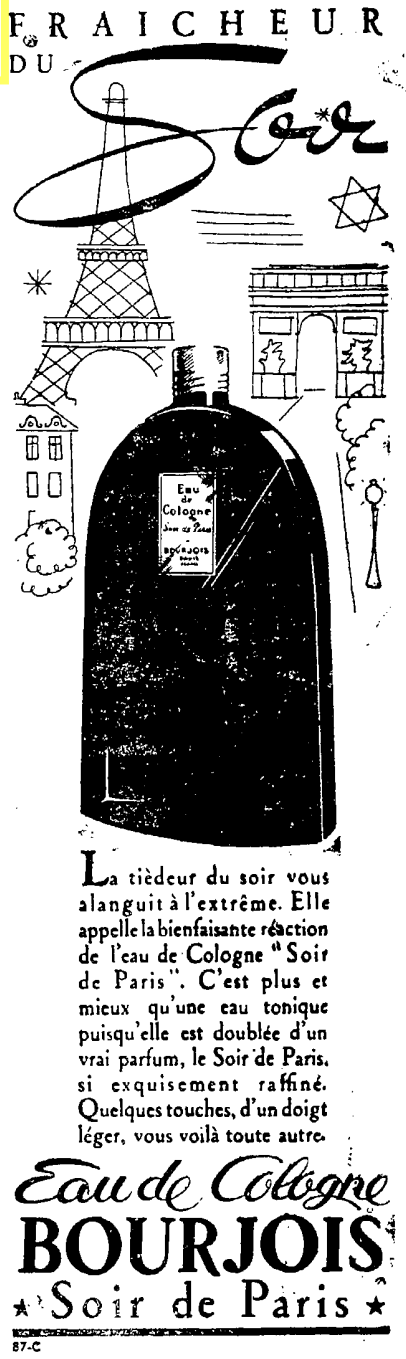

La tiédeur du soir vous alanguit à l'extrême. Elle appelle la bienfaisante réaction de l'eau de Cologne "Soir de Paris". C'est plus et mieux qu'une eau tonique puisqu'elle est doublée d'un vrai parfum, le Soir de Paris, si exquisement raffiné. Quelques touches, d'un doigt léger, vous voilà toute autre.

Eau de Cologne
BOURJOIS
★ Soir de Paris ★

87-C

En vente dans toutes les bonnes Maisons

HISTOIRE CHRONOLOGIQUE DE MADAGASCAR

(suite)

PAR ALEXIS RAKOTO INSTITUTEUR

1867

M. Garnier, plénipotentiaire français, arrive à Madagascar pour poursuivre la négociation d'un traité.

6 *octobre*

Rasoherina retourne à Tananarive.

1868 23 *janvier*

La Fête du Bain n'a pas lieu cette année à cause de la maladie de la reine ; Rainilaiarivony la transfère en cachette à Ambohimanga.

27 *mars*

Plusieurs officiers tentent de renverser Rainilaiarivony et de choisir un nouveau roi. Tous s'accordèrent à choisir l'un d'eux, Rasata, comme roi éventuel, et Rainivoninahitriony comme Premier Ministre. Entendant cela, Rainilaiarivony quitta en toute hâte Ambohimanga pour venir camper un peu au Nord de Tananarive avec la reine moribonde. Là, il fit un grand « kabary » où il demanda au peuple s'il voulait être fidèle à la reine et à son ministre : presque tout le peuple se déclara en sa faveur. La reine est ramenée le soir-même à Tananarive.

28 *mars*

Rasata et la plupart de ses complices furent arrêtés et jetés en prison.

30 *mars*

Rainivoninahitriniony est emmené prisonnier à Tananarive. On rapporte qu'il avait amené avec lui une grande troupe de chiens en guise de soldats.

31 *mars*

Le jugement des rebelles est en cours.

1er *avril*

Rasoherina meurt à onze heures. Le jugement des rebelles est suspendu

2 *avril*

La mort de Rasoherina est annoncée au peuple à dix heures, Ramoma, une autre femme de Radama II, fut proclamée reine.

14 *avril*

Obsèques de Rasoherina.

20 *avril*

Grâce à l'intervention des Français et des Anglais, la nouvelle reine ne prononça pas la peine capitale contre les rebelles ; la plupart furent exilés dans plusieurs points de l'île et le reste, condamné aux fers.

7 *juillet*

Reprise des négociations avec la France.

8 *août*

Signature par M. Garnier, plénipotentiaire français, d'un nouveau traité en 24 articles où, dans une clause assez ambiguë, le droit d'acquérir des terres à Madagascar, était reconnu aux Français. Ce droit demeura d'ailleurs lettre morte, car peu de temps après, Rainilaiarivony rendit un décret interdisant aux Malgaches de vendre des terres aux étrangers sous peine de dix ans de fer.

3 *septembre*

Ranavalona II est couronnée à Andohalo. Ce qu'il y eut de particulier à ce couronnement, c'est que la place du « sampy » traditionnel que l'on présentait au peuple à chaque cérémonie de ce genre, était occupée par une Bible dont on lut quelques versets. Sur le trône se lisaient en grandes lettres dorées des inscriptions comme : « Gloire soit à Dieu ! » — « Paix sur la terre ! » etc. On lut également un nouveau code de lois destiné à remplacer celui d'Andrianampoinimerina, jugé trop barbare. L'usage du « tangena » était supprimé et la traite des esclaves, à l'extérieur, sévèrement prohibée car, malgré les lois de Radama I et de Ranavalona II, la traite se fit encore clandestinement sur les côtes jusqu'en 1875. Pendant toute la cérémonie, M. Garnier eut la place d'honneur, à droite de la reine.

1869 27 *janvier*

Fête du Bain.

19 *février*

Mariage de Ranavalona II avec son premier ministre Rainilaiarivony.

21 *février*

Les deux nouveaux époux se font baptiser presque secrètement, dans une des salle du palais de Manampisoa.

Le Protestantisme, pour son malheur, allait devenir la religion de l'Etat.

25 *mars*

La reine et le premier ministre assistent à l'inauguration de l'Eglise Saint-Joseph de Mahamasina.

29 *juillet*

Fondation de l'église du Palais. En se faisant ainsi construire un sanctuaire privé, Rainilaiarivony avait en vue la fondation d'une église exclusivement nationale, soustraite à l'influence des missionnaires étrangers ; il devait d'ailleurs caresser ce projet tout le reste de sa vie.

8 *septembre*

Des officiers sont chargés par la reine de brûler les idoles Kelimalaza et Behaza.

13 *octobre*

Dans une grande réunion tenue dans la propre maison du premier ministre, et à laquelle on avait invité les missionnaires, on résolut d'envoyer un grand nombre d'évangélistes de la capitale dans les différentes provinces. Chaque église de la ville devait envoyer ses évangélistes dans un district désigné et, en même temps, lui fournir des instituteurs. Evangélistes et instituteurs devaient être entretenus, partie par l'Etat, partie par les contributions des églises de la capitale ; ils devaient être dispensés des corvées. — Ces résolutions qui consommaient l'union de l'église et de l'Etat furent adoptées à l'unanimité et 126 évangélistes furent peu après dispersés dans les provinces centrales et même sur les côtes où ils commencèrent à prêcher avec un zèle qui ne fut pas toujours apostolique.

(à suivre)